

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous.

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			THÉRAPEUTE														
Nature de l'activité (1)			46 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET								si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS						
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA											
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	32 857 100,23 %				
R E C E T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	Honoraire rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	75 0,23 %			
	4	Montant net des recettes										AD	32 782 100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF	826 2,52 %				
	7											AG	33 609 102,52 %				
	3	8	Achats (6)										BA	490 1,49 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB				
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC				
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD	10 0,03 %			
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	287 0,88 %			
	13		Autres impôts										BS	339 1,03 %			
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	927 2,83 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 166 9,66 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	255 0,78 %				
	17	Entretien et réparations			482 1,47 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs											
	18	Personnel intérimaire			107 0,33 %												
	19	Petit outillage (11)			551 1,68 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			235 0,72 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			1 192 3,64 %	Total : Transport et déplacements											
	22	Primes d'assurances			328 1,00 %												
	23	Frais de véhicules (12)			2 995 9,14 %												
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...													BJ
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			740 2,26 %													
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	3 495					BK	4 450 13,57 %					
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	955	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU									
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			670 2,04 %	Total : Frais divers de gestion												
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			950 2,90 %													
28	Frais d'actes et de contentieux															BM	2 654 8,10 %
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	163 0,50 %													
30	Autres frais divers de gestion			870 2,65 %													
31	Frais financiers (14)										BN	113 0,34 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	24 0,07 %					
33					TOTAL (lignes 8 à 32)						BR	19 347 59,02 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

THÉRAPEUTE

N° SIRET

46 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	14 262	43,51 %
	35	Plus-values à court terme (16)						CB		
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	568	1,73 %
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD		
	38							TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	14 830 45,24 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF		
	40	Frais d'établissement (19)						CG		
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	527	1,61 %
	42	Moins-value à court terme						CK		
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	5 0,02 %
	44	Déficit Société civile de moyens (18)	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
	45		CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)								
5			Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :					CX	1 969	
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	214	
			dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CZ		
6		Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		

Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)

7 (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)				
	T	X					8 378		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B